

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 27 novembre 2024 09:19
À:
Objet: RE: 200882606_Demande d'accès à l'information
Pièces jointes: 2017-12-14_Avis concernant un projet de culture.pdf; Avis de recours.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 octobre dernier, concernant les lots 5 504 883 et 6 618 758 à Saint-Lambert-de-Lauzon.

Bien que nous vous avons demandé la procuration signée, il s'avère, à la suite de nos recherches et vérifications, que le seul document qui permet de répondre à votre demande est disponible sans procuration du propriétaire. Vous trouverez donc en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



Sainte-Marie, le 14 décembre 2017

Construction B.M.L., Division de Sintra inc.
678, avenue Taniata
Lévis (Québec) G6Z 2C2

N/Réf. : 7710-12-01-18339-01
401647737

Objet : Avis concernant un projet de culture

Messieurs,

La présente fait suite à la réception, le 21 septembre 2017, de votre demande de reconnaissance de parcelles et d'avis d'échange de parcelles sans augmentation de la superficie cultivée dans une municipalité de l'Annexe II du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

- Les nouvelles parcelles E et N à cultiver sont situées sur les lots 2 639 588, 2 639 595, 2 641 536, 2 641 537 et 2 641 539 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Ces parcelles ont une superficie totale de 16,86 ha.
- Les parcelles à reconnaître et à abandonner qui ont déjà été cultivées pendant une des quatorze saisons de culture précédant la saison 2004 sont situées sur les lots 2 639 358 (parcelles F, G et M), 2 639 541 (B et C), 5 504 883 (H), 2 639 588 (J, K et L), 2 639 595 (J et K) et 2 639 604 (D) du cadastre du Québec, municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, et sur le lot 2 357 487 (O, P et Q) du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Henri, pour une superficie totale de 14,80 ha.
- Les parcelles à reconnaître et à cultiver qui ont déjà été cultivées pendant une des quatorze saisons de culture précédant la saison 2004 sont situées sur les lots 2 639 588 (J et L), 2 639 595 (J) du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, pour une superficie totale de 2,06 ha.

Nous avons effectué une vérification administrative des documents soumis qui constituent votre demande afin de faire reconnaître cette superficie en culture en vertu de l'article 50.1 du REA et l'avis tel qu'indiqué à l'article 50.4 du REA. Cette information sera portée à

...2

o Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : chaudiere-appalaches@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

votre dossier. À cet effet, nous vous rappelons que la vérification du respect des exigences réglementaires applicables à votre projet incombe au demandeur.

Il est à noter que pour l'échange de parcelles, dès que la superficie visée est mise en culture, l'autre superficie doit être abandonnée sans nécessairement être reboisée. Nous vous recommandons d'aviser votre agronome une fois les travaux effectués afin d'apporter les modifications de superficies à votre PAEF de l'année en cours.

Conséquemment, dans la mesure où vous vous étiez assurés que votre projet était conforme à la réglementation, vous pouviez procéder à l'ensemencement de la nouvelle parcelle 30 jours après la date du dépôt de cet avis à nos bureaux.

Veillez prendre note que la présente ne vous dispense pas des recours qui pourraient être pris par le ministère advenant un manquement constaté à la réglementation lors d'une vérification ultérieure.

Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer avec M^{me} Véronique Beauchemin, inspectrice, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 264 ou à l'adresse courriel veronique.beauchemin@mddelcc.gouv.qc.ca.

GG/VB/ml

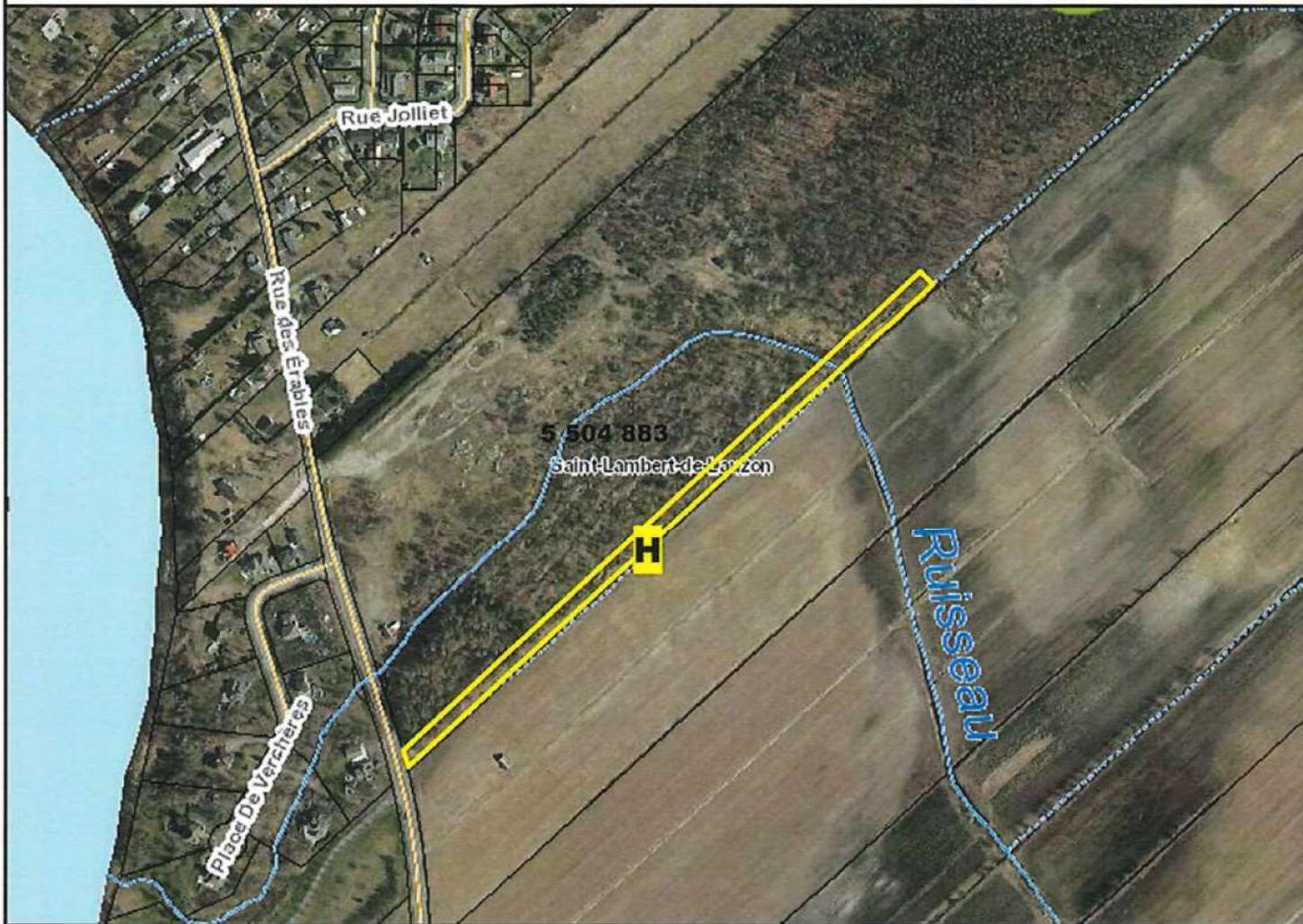
c. c. Sintra inc., siège social


Guylaine Gaudreau, chef d'équipe
Secteur agricole et pesticides
Région de la Chaudière-Appalaches

Parcelle H à reconnaître

Sintra, St-Lambert-de-Lauzon

et abandonner 1,09 ha



- ▲ Déplacement de parcelles agricoles
 - Nouvelle superficie cultivée
 - Superficie abandonnée
- ▲ Réseau ferroviaire
 -
- ▲ Réseau routier
 - Autoroute
 - Nationale
 - Régionale
 - Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
 -
- Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
 - cadre
 - frontière
 - rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
 - hors-Québec
 - hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
 - Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé
- ▲ Composantes d'un lieu

Échelle : 1 / 5 248



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017

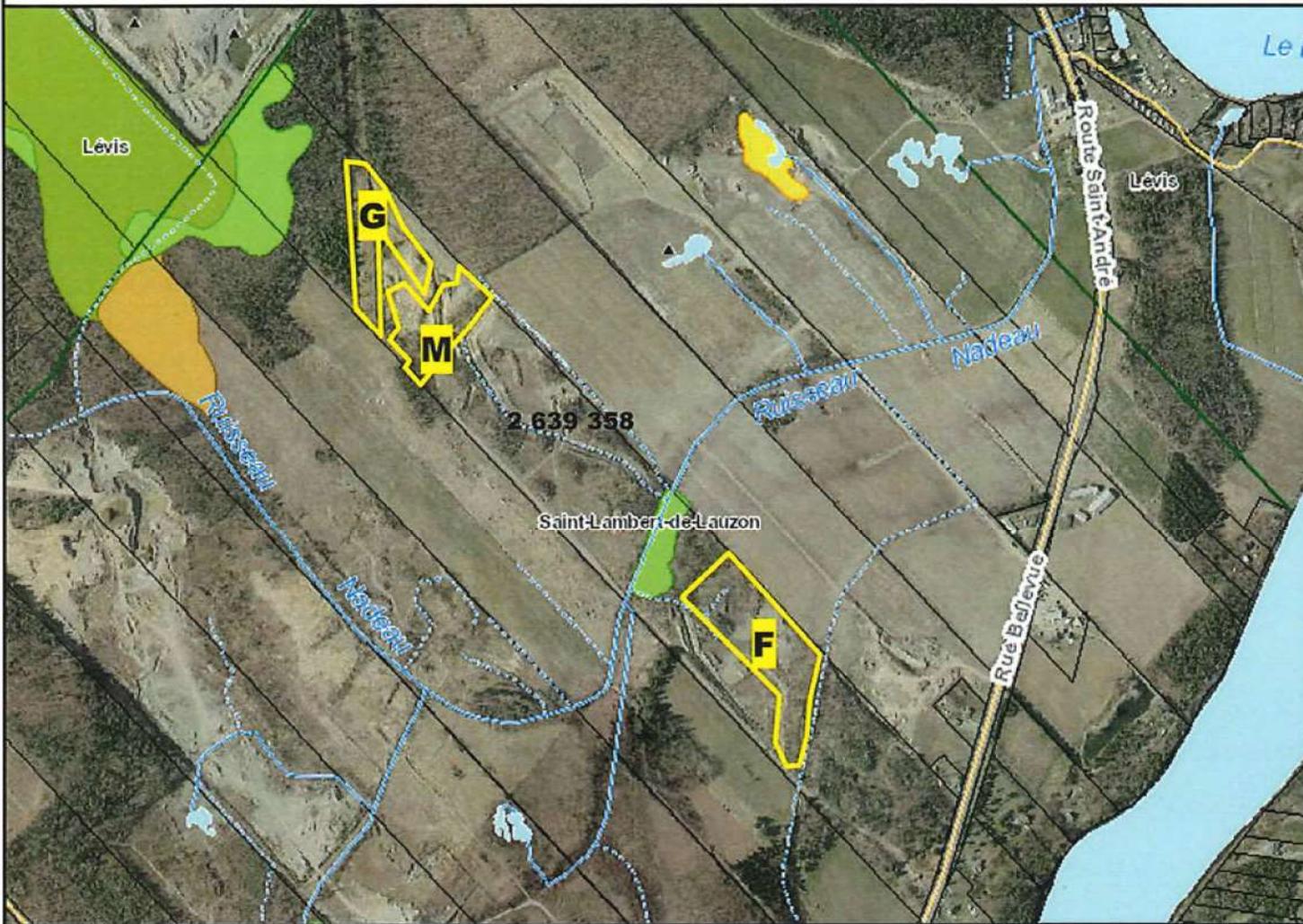
Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12

Parcelles F, G et M à reconnaître
Sintra, St-Lambert-de-Lauzon

Total de 5,53 ha



- ▲ Déplacement de parcelles agricoles
- Nouvelle superficie cultivée
- Superficie abandonnée
- ▲ Réseau ferroviaire
-
- ▲ Réseau routier
- Autoroute
- Nationale
- Régionale
- Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
-
- ▲ Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
- cadre
- frontière
- rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
- hors-Québec
- hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
- Municipalité
- Territoire autochtone
- Territoire non organisé
- ▲ Composantes d'un lieu

Échelle : 1 / 10 496



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

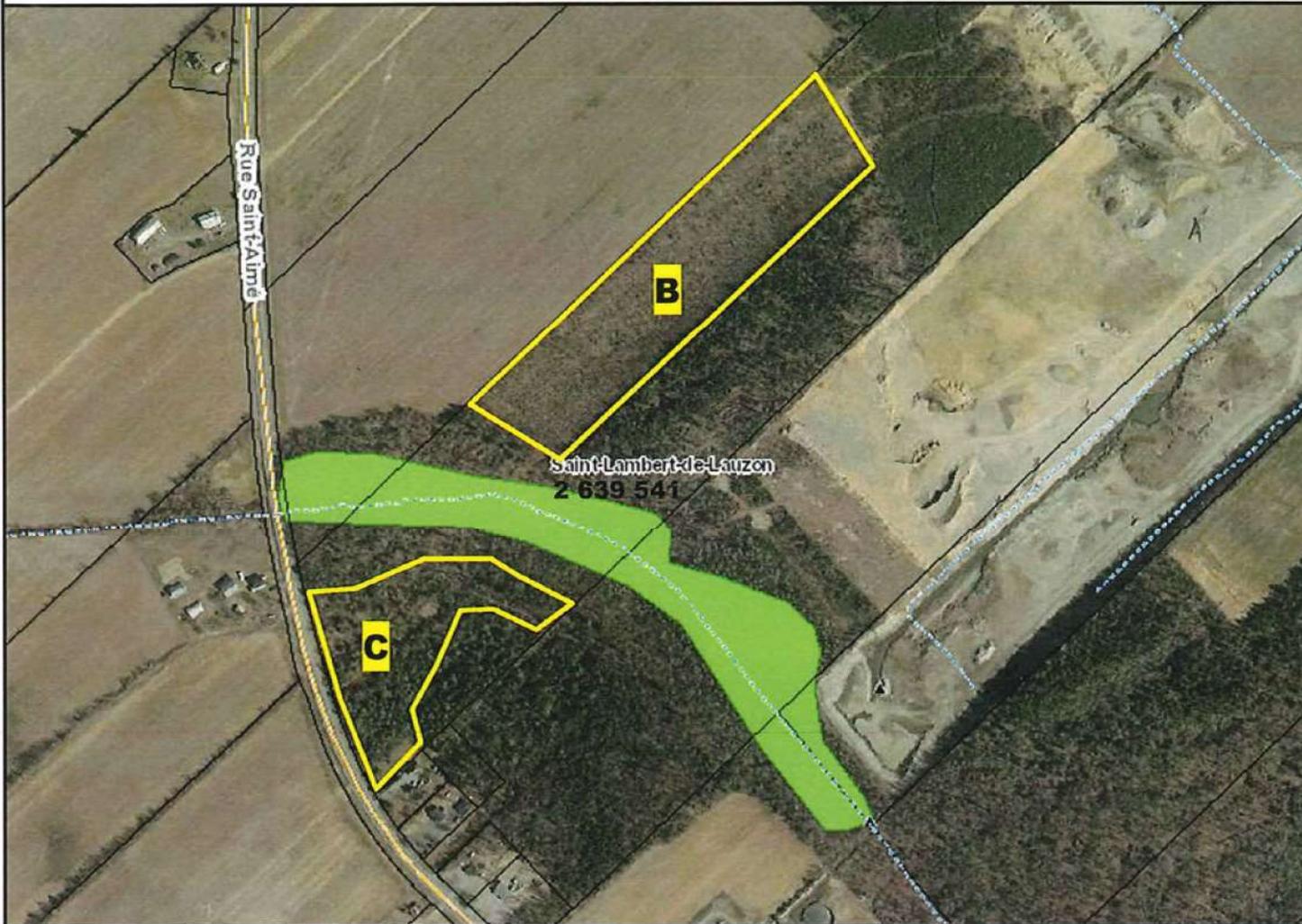
Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12

Parcelles B et C à reconnaître

Sintra, St-Lambert-de-Lauzon

à reconnaître

Total de 4,29 ha



- ▲ Déplacement de parcelles agricoles
- Nouvelle superficie cultivée
- Superficie abandonnée
- ▲ Réseau ferroviaire
-
- ▲ Réseau routier
- Autoroute
- Nationale
- Régionale
- Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
-
- ▲ Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
- cadre
- frontière
- rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
- hors-Québec
- hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
- Municipalité
- Territoire autochtone
- Territoire non organisé
- ▲ Composantes d'un lieu

Échelle : 1 / 5 248



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017

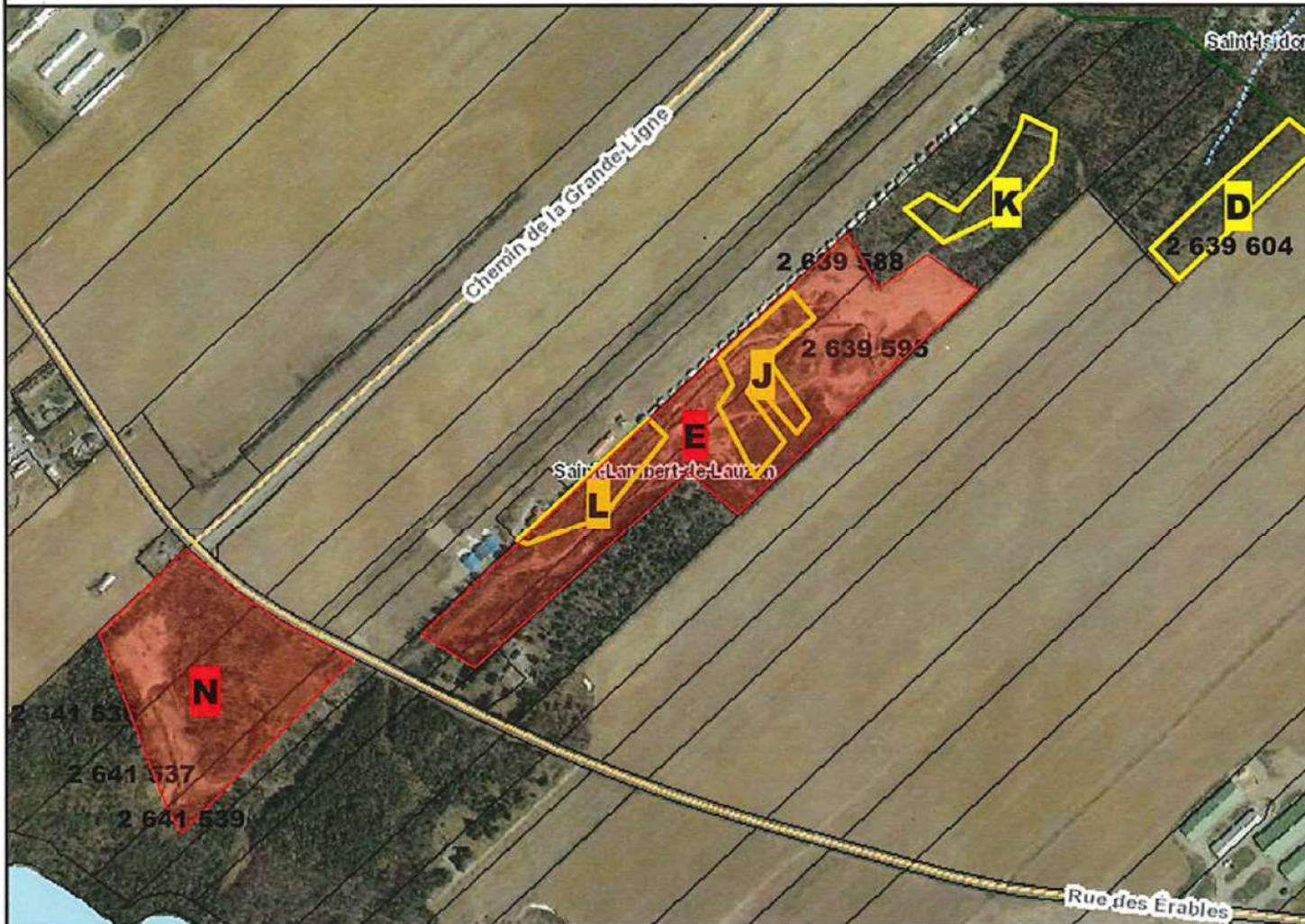
Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12

Parcelles E et N à cultiver

Sintra, St-Lambert-de-Lauzon



- ▲ Réseau ferroviaire
→
- ▲ Réseau routier
 - Autoroute
 - Nationale
 - Régionale
 - Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
—
- ▲ Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
 - cadre
 - frontière
 - rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
 - hors-Québec
 - hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
 - Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé

Échelle : 1 / 8 723



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12

Parcelles O-P-Q à reconnaître

Sintra, St-Henri

à abandonner Total 1,74 ha



- ▲ Réseau ferroviaire
- Réseau routier
 - Autoroute
 - Nationale
 - Régionale
 - Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
- Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
 - cadre
 - frontière
 - rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
 - hors-Québec
 - hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
 - Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé
- ▲ Milieux humides détaillés
 - Eau peu profonde
 - Marais
 - Marécage
 - Prairie humide

Échelle : 1 / 8 723



Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques



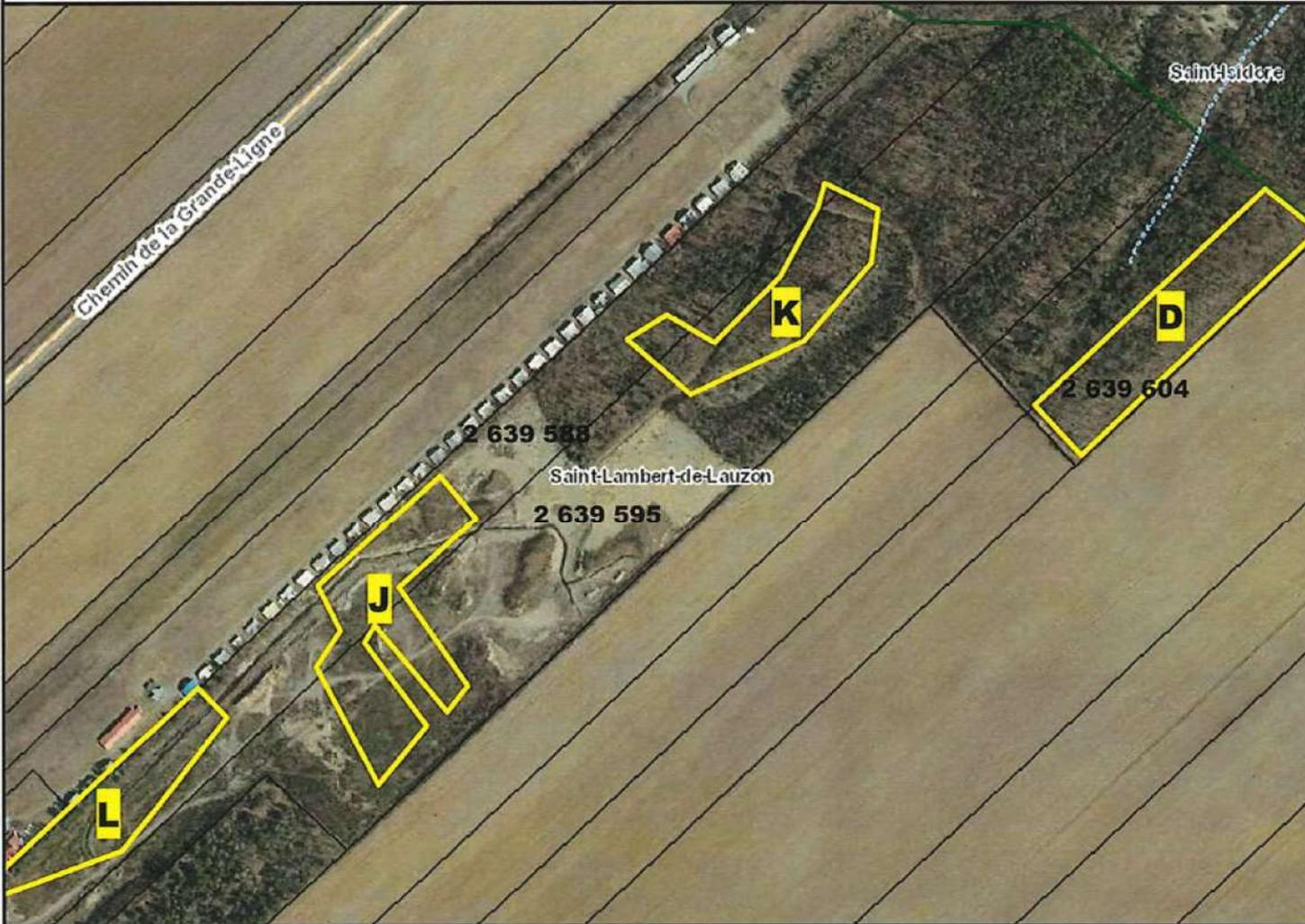
Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12

Parcelles J, K, L et D à reconnaître

Sintra, St-Lambert-de-Lauzon

Total de 4,21 ha

à abandonner



- ▲ Déplacement de parcelles agricoles
- Nouvelle superficie cultivée
- Superficie abandonnée
- ▲ Réseau ferroviaire
- ▲ Réseau routier
- Autoroute
- Nationale
- Régionale
- Liaison maritime
- Hydronymes BDGA
- ▲ Hydrographie BDGA gen (linéaire)
- Hydrographie BDGA gen (contours des surfaces)
- cadre
- frontière
- rive
- ▲ Hydrographie BDGA gen (surface)
- hors-Québec
- hydrographie Québec
- ▲ Municipalités et autres territoires
- Municipalité
- Territoire autochtone
- Territoire non organisé
- ▲ Composantes d'un lieu

Échelle : 1 / 5 248



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2017

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Véronique Beauchemin
Chaudière-Appalaches (C)
2017-12-12